

SMALL EXHIBITION

G.Events

CORSICA ART FAIR

G.Events est heureuse de pouvoir vous accueillir à AJACCIO, pour l'exposition collective Small Exhibition du 21 au 27 octobre 2024 et participer au Prix du Jury - Prix Découverte, Prix Spécial du Jury Corsica Art Fair avec le concours de nos galeries partenaires dont les résultats seront annoncés, jeudi 24 octobre 2024 au Centre Animation Sociale et Socio Culturelle U Borgu - 52 Rue Cardinal Fesch à Ajaccio, à partir de 19 h en même temps que le vernissage.

A ce titre deux tableaux par artiste seront exposés format maximum 80x80 cm.

Clôture des inscriptions le 1 Octobre 2024.

Pour ceux qui réside à Paris, les rendez-vous auront lieu directement dans les Galeries partenaires, les mercredi et vendredi après-midi à partir de 14 h 30.

Jours de la semaine	Horaires d'ouverture
Lundi	07:00 - 21:00
Mardi	07:00 - 21:00
Mercredi	07:00 - 21:00
Jeudi	07:00 - 21:00
Vendredi	07:00 - 21:00

Pour tous renseignements complémentaires concernant les modalités d'inscription, vous pouvez contacter :
Stéphanie GIRARD : contact.gwevent@gmail.com – 06 23 73 43 52

Nous vous attendons nombreux(ses) pour découvrir vos créations, partager un beau moment de convivialité.

CORSICA ART FAIR

EXPO

SMALL EXHIBITION

21 AU 27 OCTOBRE 2024
10 H - 21 H

Jeudi 24/10/2024

A partir de 18 h 30

Vernissage

19 h - 21 h
Remise des Prix

Contact :

☎ 06 23 73 43 52

✉ contact.gwevent@gmail.com

🌐 www.gs-event.fr

G. Events
www.gs-event.fr
Stéphanie GIRARD - Tél : 06 23 73 43 52
contact.gwevent@gmail.com

U BORGU

Centre d'animation sociale et socioculturelle
52 rue Fesch

AJACCIO

Organisation de l'exposition

Seront exposés : aquarelles, dessins, pastels, mobilier design, peintures, photos, sculptures

Conditions d'organisation

Conditions financières

Inscription

130 € frais inscription

SMALL EXHIBITION

CORSICA ART FAIR

21 AU 27/10/2024

G.Events prend en charge :

- . La direction de l'accrochage des œuvres.
- . La réalisation du carton d'invitation, les affiches et flyers, l'envoi par la poste de l'ensemble pour ceux qui résident sur le Continent et sur site pour les artistes insulaires.
- . L'organisation du vernissage.



Code banque Code agence No. de compte Clé RIB
20041 01000 028660C021 91
IBAN : FR49 2004 1010 0002 8066 0C02 191
BIC-ADRESSE SWIFT : PSSTFRPPAJA

Nom:

Prénom:

Adresse:

C.P.:

Ville:

Tél.:

Mail :

Le vernissage aura lieu

Jeudi 24/10/2024

à partir de 19 h

REMISE DES PRIX

G.Events peut se charger du retour des œuvres invendues par transporteur professionnel uniquement (colissimo poste) et n'est en aucun cas responsable des dommages pouvant survenir pendant le transport aller et retour des œuvres.

Prévoir 40 euros pour le retour des œuvres moins d'un mètre. **AVEC ASSURANCE.**

Réponse souhaitée avant le :

01/10/2024 POUR L'ORGANISATION

Je m'inscris au Small Exhibition Corsica Art Fair 2024, et je joins à la réservation le montant des droits d'inscription qui s'élève à 130, € à l'ordre de G.Events. **POSSIBILITE DE REGLER EN DEUX FOIS SOLDE AVANT LE 10 OCTOBRE 2024**

Dépôt des œuvres

lundi 21/10 à partir de 9 H

DATE :

Signature

LIEUX :

ASSURANCE

L'organisation de Corsica Art Fair est assurée en responsabilité civile.

En ce qui concerne les vols et les dommages des œuvres, une assurance tous risques d'exposition doit être souscrite par chacun des exposants. Par le seul fait de son adhésion, l'exposant renonce à toute faculté de recours contre l'organisateur, les autres exposants, le loueur des lieux d'exposition, ainsi que contre les préposés, salariés et sous-traitants des précités. Si l'un des exposants bénéficie par ailleurs d'une quelconque garantie, il doit obtenir de son assureur l'insertion d'une clause de renonciation en faveur de l'organisateur et du loueur des lieux d'exposition.

L'exposant quel qu'il soit s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde des biens assurés. L'organisateur décline toute responsabilité quant aux vols commis sur tous les emplacements pendant les heures d'ouverture et de fermeture du Salon. Le préjudice résultant de ces vols ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une indemnité. L'organisatrice décline toute responsabilité au sujet des vols, pertes et dommages quelconques pouvant survenir aux objets et matériels d'exposition pour quelque cause que ce soit, et notamment au cours de leur manutention. Il s'ensuit que l'exposant qui n'aurait pas souscrit une assurance en temps utile et subirait un sinistre se trouverait totalement dépourvu de possibilité de recours. Il est très important de déclarer avec exactitude à votre assureur la valeur totale des objets exposés, des emballages et des installations diverses avant le salon.

ANNULATION

Toute inscription est ferme et définitive.

Les sommes versées et/ou restant dues partiellement ou totalement, au titre de l'inscription sont acquises à l'organisateur même en cas le cas où un exposant, pour une cause quelconque ne souhaite plus participer